

un costume aux boutons jaunes, le premier venu peut être, demain, officier de santé. Sans préparation aucune, il sera créé, tout d'une pièce, gardien de ce que nous avons de plus cher. Nous n'accusons personne, nous nous attaquons simplement au système défectueux des nominations. La connaissance des deux langues et une compétence générale en matières d'Hygiène, telles sont les deux principales qualifications que devrait posséder tout candidat à la charge d'Officier de Santé. Les membres du Bureau actuel de Santé sentent bien le côté faible de leur situation, sans cependant pouvoir y apporter remède. L'intelligence ni le dévouement ne leur font défaut. Ils sont désireux de se mettre en état de faire honneur à la position qu'ils occupent, mais n'en ont pas par eux-mêmes les moyens. Avec un misérable salaire de neuf dollars par semaine, peuvent-ils faire vivre leur famille et se payer le luxe de leçons privées et d'une bibliothèque spéciale ? Eh bien ! nous suggérons que le Comité de Santé fasse suivre aux membres de la Police Sanitaire, les cours d'Hygiène donnés par nos Facultés de Médecine, et cela aux frais de la Ville. Ou bien, que le Médecin Officier de Santé leur donne, trois ou quatre fois par semaine, des conférences d'une heure sur des sujets pratiques d'Hygiène. Par ce moyen, on arrivera à former des hommes compétents et dignes de la confiance publique.

* *

Quant aux réformes sanitaires dont la ville a besoin, elles sont aussi nombreuses qu'importantes et la Commission d'Hygiène municipale n'a vraiment que l'embarras du choix. Nous allons les énumérer nous réservant d'en traiter au long dans notre prochain numéro.

1o. Inspection minutieuse des maisons et dépendances.

2o. Enlèvement quotidien des déchets et leur incinération.

3o. Curage et désinfection des fosses fixes.

4o. Substitution des fosses mobiles aux fosses fixes partout où des water-closets ne peuvent être établis.

5o. Enlèvement bi-hebdomadaire des fosses mobiles.

6o Prohibition de l'abattage des bestiaux en dehors des abattoirs publics.

7o. Inspection des viandes de boucherie et autres substances alimentaires,

8o. Curage et ventilation des canaux d'égouts.

9o. Substitution des canaux en briques, aux canaux en bois encore existants.

10o. Surveillance sévère, et, au besoin prohibition des fabriques nuisibles à la santé.

11o. Abolition des évier des cours, voies d'évacuation des eaux ménagères.

12o. Enseignement de l'hygiène dans les écoles publiques qui reçoivent une allocation de la ville.

13o. Création d'un hôpital civique destiné à recevoir les cas de maladies contagieuses qui ne pourraient être traités convenablement à domicile.

14o. Etablissement de bains, urinoirs et cabinets d'aisance publics gratuits.

DR. BEAUSOLEIL.

DE L'ASSAINISSEMENT DES MAISONS.

Un corps sain dans une maison malsaine est chose aussi rare qu'un esprit sain dans un corps malade.

Maintenant y a-t-il beaucoup de maisons qu'on peut considérer comme malsaines ? Oui un grand nombre, je pourrais même dire la majorité de nos demeures sont plus ou moins malsaines. Aussi nos statistiques sont là pour prouver que la moitié des en-